



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 13 décembre 2022, à 20h00

Présidence : M. Marc Fahrni, Syndic

Scrutateurs : MM. Thomas Favre, Georges Frossard

Rédactrice : Mme Catherine Mesot, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **940**

Nombre de citoyennes et citoyens présents : **31**

La majorité est : **16**

★ ★ ★

Au nom du Conseil communal, Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 13 décembre 2022 qu'il salue cordialement et relève en particulier la présence de MM. les députés et de la nouvelle responsable des finances Sophie Currat qui travaille depuis trois mois au sein de l'administration. Il lui souhaite un jolie et long parcours avec nous.

Le mode de convocation par publication dans la feuille officielle n° 48, du 2 décembre et sur le site Internet de la commune, affichage aux piliers publics de la commune, ainsi que par tout ménage ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter.

Il excuse Sylvia Yerly, Présidente de Paroisse et Jean-Charles Vial, membre de la commission d'urbanisme. Les scrutateurs Thomas Favre et Georges Frossard sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

Introduction : suivi des affaires communales

M. le Président débute l'assemblée par de brèves informations des dossiers en cours depuis la dernière assemblée. Pour la commune on en parlera lors de la présentation du budget.

En Veveyse

Senior plus

Les retraités ont eu la possibilité de remplir le questionnaire pour Senior +. La synthèse a été réalisée par Pro Senectute, elle sera complétée par le rapport des tables rondes « World café ». Il y aura des moyens à mettre en place au niveau communal, mais aussi du district. La plus grande demande concerne la mobilité. Pour cela, si on veut avoir la possibilité de mettre en place des solutions concrètes, elles seront réalisées par le district.

Plan directeur régional (PDR Veveyse)

Le district a reçu le résultat du canton quant à la seconde consultation du PDR Veveyse. Un formidable travail a été fourni par la commission d'aménagement de notre commune et par M. Jean-Bernard Jaquet. Toutefois on n'obtiendra pas de zones d'activité sur notre territoire, on devra s'avouer perdants. Par contre, nous avons de bons espoirs du côté de l'urbanisation, ce qui serait un plus pour les jeunes qui désirent rester dans leurs villages. Les principales zones d'activité seront à Semsales et Châtel-St-Denis.

Association secours sud fribourgeoise

La dernière assemblée communale du 24 mai a accepté les statuts. La base de départ sera à Grattavache pour la Haute-Veveyse. Saint-Martin intègre notre caserne. Le Flon est rattaché à Ursy.



Association des communes de la Veveyse (ACV)

L'ACV est formée et est complétée de six commissions prêtes à travailler. Le comité directeur est composé des 9 syndics, les six commissions sont présidées chacune par un syndic. Un manager a été nommé, une responsable administrative, Joëlle Duccoterd, a été engagée et il y aura aussi un responsable technique pour les infrastructures qui doit encore être engagé.

Hôpital

On va construire un parking souterrain. un budget a été voté par l'assemblée des délégués.

Cycle d'orientation de la Veveyse (COV)

L'association a réussi la répartition des immeubles entre Châtel-St-Denis et les communes de la Veveyse. L'association de communes reprend le bâtiment avec la piscine et les réfectoires. En contrepartie elle donne la trisalle à la commune de Châtel-St-Denis qui l'utilisera pour son cercle scolaire. L'association de communes du COV va rebâtir un complexe sportif avec piscine et trisalle. Pour l'instant on en est au stade de l'étude dont le budget a été voté à l'assemblée des délégués.

M. le Président souligne que pour le district, il y a lieu de définir la planification des investissements et que ceci sera chapeauté par l'ACV.

Tractanda de l'assemblée

Le Tractanda de l'assemblée ne suscite ni remarque, ni question.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2022

M. le président rappelle les objets votés lors de l'assemblée du 24 mai 2022. Son protocole ne suscite ni remarque ni question. **Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité par vote à main levée.**

M. le président passe la parole à M. Thierry Vial, responsable des finances, pour la présentation des budgets.

2. Budgets 2023

M. Thierry Vial informe qu'étant donné que nous changeons de plan comptable, on a juste le budget 2022 en comparaison. Il relève essentiellement les points où il y a eu des différences.

On ne touche pas aux coefficients des impôts, ni la contribution immobilière. Il y a des nouvelles taxes pour l'eau et l'épuration.

2.1 Budget du compte de résultats

M. Thierry Vial présente le budget de fonctionnement et apporte les précisions suivantes :

0 – Administration générale

012. « Exécutif »

- Traitement du Conseil communal : le forfait pour les conseillers a été augmenté sur proposition de la commission financière. Ce forfait annuel passe de 2'500 francs à 3'000 francs pour les conseillers et de 6'500 francs à 7'000 francs pour le syndic.
- On ne modifie pas les tarifs des séances qui sont de 70 francs par séance du Conseil communal et 50 francs pour les autres séances.

021. « Administration des finances et des contributions »

- Les frais de perception des impôts par le canton sont de 1,5%, soit 45'000 francs.



022. « Service généraux, autres »

- › Les salaires du personnel : les taux et les salaires ont été augmentés, de 142'000 francs, on passe à 167'000 francs.
- › Acquisition de logiciels et de licences informatiques : 8'000 francs, l'augmentation est due à la migration du serveur.
- › Cotisation aux associations : M. Thierry Vial souligne l'importance des associations. Le budget est fortement augmenté et est passé de 23'000 francs en 2022 à 44'000 francs pour 2023, essentiellement pour ACV.

029. « Immeuble administratif »

- › Combustible : suite au raccordement des bâtiments de l'ancienne cure, de l'administration communale et du bâtiment propriété de M. et Mme Meier, on budgète 14'000 francs dans ce compte, contre 2'200 francs en 2022. On va néanmoins transférer les montants respectifs à charge de l'ancienne cure et de M. et Mme Meier qui recevront une facture à ce sujet.
- › Conciergerie : le salaire n'est plus dans le compte de l'administration communale, car nous avons maintenant la même concierge qui s'occupe de ce bâtiment et de celui de Grattavache. Le salaire est donc budgété dans le compte de l'ancienne école de Grattavache et on transfère ensuite la conciergerie de l'administration dans le compte « imputation interne éditilité et conciergerie ».

Remarque et question des citoyens :

M. Dominique Duay s'interroge quant au moyen de chauffage à Progens. M. Jean-Bernard Jaquet répond que pour l'instant on utilise du mazout, mais qu'ensuite on passera au pellet.

Le total du chapitre « Administration » présente des charges pour 505'770 francs et des produits pour 37'420 francs, soit un résultat de 468'350 francs.

1 – Ordre et sécurité publics, défense

150. « Service du feu »

M. Pascal Grandjean explique le changement concernant le compte des sapeurs-pompiers. Il note que le grand changement est que la commune reversera le montant de la taxe non-pompier au bataillon Sud fribourgeois. Dès le 1^{er} janvier 2023 la taxe non-pompier sera de 150 francs par habitant pour les personnes de 20 à 40 ans. C'est une taxe uniforme dans les trois districts du Sud. En Sarine il y a eu de nombreuses discussions à ce sujet. Les districts du Lac et de la Singine n'ont pas mis de taxe car le coût est financé par l'impôt.

M. Thierry Vial poursuit et informe que l'encaissement de la taxe est de plus de 4 millions, soit 72% du budget. La Ville de Bulle c'est le quart du budget, soit 1 million.

1506 « bâtiment du feu »

On perçoit une location pour le bâtiment du feu à Grattavache de 33'000 francs, soit 16'000 francs de produit pour notre commune, moins les charges.

Dans les comptes, M. Thierry Vial explique les charges liées, l'amortissement et la location. Le bénéfice s'élève à 25'220 francs à répartir entre notre commune et celle de Semsales selon la population, soit 11'888 francs pour notre commune et 13'331 pour Semsales. Il est prévu qu'on encaisse 50'000 francs de taxes qu'on reversera au bataillon Sud.

Le total du chapitre « Ordre public » présente des charges pour 148'474 francs et 98'138 francs, soit un excédent de charges de 50'336 francs.

2 – Enseignement et formation

211. « scolarité obligatoire »

- › M. Frédéric Deillon explique que les comptes n'ont pas disparus mais que les matériels informatiques, photocopies, entretien des machines, leasing photocopieuses... étaient gérés par chaque commune.



Depuis 2023, pour simplifier la gestion et comme ces objets font partie du fonctionnement de l'école, ces postes seront comptabilisés dans le pot commun du cercle scolaire, puis répartis dans les comptes de chacune de nos deux communes selon le nombre d'habitants.

- › Notre participation au cercle scolaire se monte à 120'000 francs,

219 : « Cercle scolaire de Semsales-La Verrerie »

- › Il finit à zéro, car tous les frais sont refacturés aux deux communes partenaires
- › Participation aux activités sportives et culturels : 47'000 francs

M. Frédéric Deillon explique qu'il s'agit des camps de ski et camps vert et activités diverses organisées par le cercle scolaire (vente de chocolat, etc). C'est un changement dans les comptes seulement, car ce n'est pas la commune qui tiendra le détail de ce compte, mais le cercle scolaire. Nous avons donc créé un compte activité qui englobera la totalité des frais et gains relatifs aux activités scolaires. Le camp de ski aura toujours lieu aux Mosses, mais les repas seront cuisinés de manière autonome et organisés par le cercle scolaire.

M. Thierry Vial précise que ça sera une dette dans le poste « activités » et que la participation des parents ira aussi dans sous ce poste.

Le total du chapitre « Enseignement et formation » présente des charges de 2'185'023 francs et des produits de 392'028 francs, soit un excédent des charges de 1'792'995 francs.

3 – Culture, sport et loisirs

342. « Loisirs »

- › Aménagements du point du centre de la Romandie

M. le président informe que Grattavache a été désigné par de savants calculs, comme le centre géographique de la Suisse romande. Il y a eu des articles dans les journaux et un petit reportage à la télévision. Le conseil communal a pris contact avec un artiste de notre commune, Jean-François Ducret pour réaliser une sculpture. On organisera un petit événement. L'emplacement de cette sculpture n'est pas encore clairement défini, mais afin qu'elle soit accessible par le public, elle ne sera pas à l'emplacement exacte du centre de la Romandie, mais peut-être près du local des pompiers.

Le total de ce chapitre « Culture, sports et loisirs » présente un budget de 48'000 francs de charges.

4 – Santé

412. « Etablissements médicaux sociaux »

M. le président relève que les comptes du Réseau santé et social Veveyse dévoilent un montant de 600'000 francs de participation des communes en plus. C'est 18 millions de salaires, avec l'augmentation des paliers et du coût de la vie compté à 3%. Il y a 300 collaborateurs.

Le total de ce chapitre est de 663'672 francs d'excédent de charges.

5 – Affaires sociales

544. « Protection de la jeunesse »

- › Ce poste concerne la participation à l'Atelier jeunesse.

545. « Prestations aux familles – structures d'accueil extrafamiliale »

- › Subside pour le crèches : 75'000 francs, c'est une forte augmentation.
- › Accueil familiale de jour : 12'000 francs, c'est en baisse.



5452 « Ecole maternelle Le Nuage bleu »

- › M. Frédéric Deillon informe que depuis l'élaboration du budget, le conseil communal a décidé d'ouvrir un demi-jour de plus l'école maternelle. Cette ouverture supplémentaire impactera le budget pour environ 2'500 francs.
- › Une des deux maîtresses Sophie Demierre sera en congé maternité et c'est Marie-José Roeske qui la remplacera.

572. « Aide sociale »

5726 « Service social de la Haute Veveysse »

- › 27'635 francs au budget pour notre commune sur un total de 105'900 francs.

5790 « prévoyance sociale

- › Repas à domicile : Le nombre de repas et de personnes a diminué

Le chapitre « Affaires sociales » prévoit un résultat négatif de 639'455 francs.

6 – Trafic et communications

615. « Routes communales »

- › Achat de machines : l'achat d'un défibrillateur a été placé sous ce poste.
- › Frais d'étude et de projet

M. Pascal Grandjean informe qu'on entreprend une étude pour la limitation de vitesse à la route d'Oron (vis-à-vis des trois villas jumelles). Cette démarche nous a été demandée par le service des ponts et chaussées. C'est à la commune à financer le projet et l'étude.

Il est prévu d'élargir la route des petits Crêts. Celle-ci est fortement impactée par le trafic, les camions, mais aussi la ligne TPF.

Quant à la réfection de la route de la Sionge, ce projet est mis en attente car les TPF vont effectuer des travaux importants, dont un passage sous voie, près de chez David Vial.

Le conseil communal a aussi prévu un budget de 48'000 francs sur cinq ans, soit 16'000 francs par année, pour refaire 5'000 mètres de fissures par année sur nos routes.

Ce chapitre totalise 101'855 francs de charges et 524'273 francs de produits pour un résultat de 422'418 francs en négatif.

7 – Protection de l'environnement et aménagement de l'environnement

71. « Approvisionnement en eau »

- › Il y a 13'000 francs de bénéfice attribué à la réserve
- › La facturation de la taxe de base sera appliquée selon le nouveau règlement, en fonction du logement et du nombre de pièces. La taxe d'approvisionnement passe à 1,55 francs.
- › M. Thierry Vial note qu'il est difficile de savoir à l'avance si le nombre et la taille des logements que nous avons dans nos données sont tout à fait exacts. Ainsi, le conseil communal ne veut pas fixer des prix très élevés, mais préfère ajuster les taxes par la suite en fonction du résultat.

72. « Traitement des eaux usées »

- › La participation au VOG augmente, en cause, la nouvelle Station d'épuration.



- › De même que pour l'eau potable, on appliquera les nouvelles taxes de base dès ce printemps, à savoir 10 centimes par m² de surface de la parcelle et par an, et 2,60 francs par m³ d'eau distribuée.

77. « Cimetières »

- › Il est prévu un budget de 12'000 francs pour aménager un chemin au cimetière d'en bas.

79. « Aménagement du territoire »

- › Frais d'études et projets : 15'000 francs.

Le total de ce chapitre est de 87'295 francs d'excédent de charges.

8 – Economie publique

84. « Tourisme » :

- › la promotion du tourisme augmente sensiblement, car c'est un thème qu'on devra obligatoirement abordé au niveau du district.

Ce chapitre sort un excédent de charges pour un montant de 12'730 francs, pour 22'730 de total des charges et 10'000 francs de total des produits.

9 – Finances et impôts

91. « Impôts »

Le montant d'impôts facturés à ce jour par le canton laisse supposer que les recettes d'impôts budgétées pour 2021 sont trop faibles. Pour définir ce budget, une analyse est réalisée et tient compte de cette évolution, ainsi que de l'augmentation de la population et de la croissance de l'économie fribourgeoise (le nombre de chômeurs a baissé, il y a 15 demandeurs à ce jour), la croissance du PIB, les statistiques des impôts par habitant. Finalement, les montants ont été réduits en fonction d'une baisse du coefficient de 86% à 83%.

M. Thierry Vial présente les statistiques fiscales établis par le canton.

On se situe au 9^{ème} rang depuis la fin du revenu par habitant, on est donc remonté de 3 places puisqu'on était au 6^{ème} rang depuis la fin l'année dernière. On encaisse en moyenne 2'200 francs par habitant. Le chiffre pour la Veveyse est de 31% au-dessus. Il y a une progression de masse fiscale chez nous, alors qu'elle est en baisse à Attalens, Châtel, Remaufens. Notre rendement augmente. Ainsi nous avons estimé les rentrées d'impôts ainsi :

- › sur le revenu des personnes physiques : 2'490'000 francs
- › sur la fortune des personnes physiques : 100'000 francs

93. « Péréquation financière intercommunale » . Elle diminue, comme notre rendement est meilleur.

- › Attribution de la péréquation des ressources : 442'106 francs
- › Attribution de la péréquation des besoins : 62'465 francs

96. « Administration de la fortune et de la dette »

961. « Intérêts »

Deux de nos trois crédits arrivent à échéance l'année prochaine :

- AVS à 045% sur un prêt de 1,5 millions, échu au 22 avril 2023
- SUVA 052% sur un prêt de 1'185'000 millions, échu au 22 septembre 2023
- BCF 1,5% pour 1'072'500 millions, échu au 31 décembre 2025



963. « Immeubles du patrimoine financier »

Ce sont les bâtiments qui ne sont pas du patrimoine administratif, à savoir tous sauf l'administration communale.

- › On prévoit une bénéfice de 9'309 francs, en comptant un fond de rénovation de 1%.
 - Café : 10'150 francs de perte
 - PPE : 5'260 francs de bénéfice
 - Anc. Ecole de Grattavache : 3'131 francs de perte. Il y a beaucoup de parties en commun soit à l'extérieur ou à l'intérieur
 - Anc. Cure de Progens : 7'030 francs de bénéfice
 - Parchets communaux : 10'300 francs de bénéfice

Pendant 10 ans, on a le droit à un prélèvement sur la réserve 250'000 francs.

Ce chapitre est bouclé avec un résultat positif de 4'031'317 francs.

Remarque et question des citoyens :

M. Dominique Duay demande, concernant les statistiques, si on connaît l'âge moyen de la population de la commune. M. le président répond qu'on ne peut pas donner ce chiffre ce soir, mais on regardera pour la prochaine assemblée.

Le résultat du budget du compte de résultats se solde par une perte de fr. 153'936 francs, pour 6'143'441 francs de charges et 5'989'505 francs de produits.

Les citoyens et citoyennes n'ont pas de question ou remarque.

2.2 Budget des investissements

Présentation générale

029. « Immeubles administratifs »

- › Crédit additionnel pour le chauffage du centre de Progens

615. « Routes communales » : les reports

- › Crédit additionnel pour la route de la Colline et le trottoir
- › Place de stationnement et trottoir vis-à-vis de l'école : 770'079 francs
- › Réfection des routes AF, 3^{ème} étape, même si les travaux sont terminés : 305'318 francs
- › Subvention de la Confédération pour les routes AF : 127'947 francs
- › Subvention cantonales pour les routes AF : 115'152 francs
- › Contributions des privés pour les routes AF : 85'564 francs

710. « Approvisionnement en eau » report :

- › Déplacement de la conduite de Progens : 210'000 francs

730. « Gestion des déchets » report :

- › Aménagement de la déchetterie : 28'500 francs
- On est en train d'étudier le réaménagement de la déchetterie.

790. « Aménagement du territoire »

- › Révision du PAL 2021 : 2'862 francs



820. « Sentiers didactiques » report :

- › Agrandissement du parking : 55'000 francs.

942. « Immeubles patrimoine financier »

- › Etude pour la valorisation des bâtiments communaux : 66'000 francs
- › Subventions cantonales pour cette étude : 6'000 francs

Le total du budget des investissements se monte à 1'437'759 francs dans les charges, 334'663 francs dans les produits, pour une charge nette s'élevant à 1'103'096 francs.

M. le président donne la parole M. Jean-Bernard Jaquet pour le point suivant :

2.2.1 Demande d'un crédit additionnel pour l'installation du chauffage au centre de Progens

M. Jean-Bernard Jaquet informe que ces travaux étaient estimés 70'000 francs, avec déduction de la participation de M. et Mme Meier et du subside, on avait obtenu un budget de 51'000 francs.

Depuis, la commune a reçu toutes les soumissions, or le montant total s'élève à 85'000 francs, soit une plus-value de 15'500 francs par rapport au budget. Les causes de cette différences sont les suivantes :

- › la commune a dû poser une chaudière provisoire chez M. et Mme Meier, car on est pas arriver à avoir la livraison de la chaudière en temps voulu. Nous allons installer la chaudière à pellet l'année prochaine
- › Il y a une dépense de 4'000 francs en plus pour le génie civil, car on a profité de ces travaux pour changer la conduite sanitaire à l'ancienne cure et posé une chambre de dérivation.

Voici le détail de cette plus-value :

La première étape du chauffage à distance est le raccordement des bâtiments, soit la maison propriété de la famille Meier, puis l'ancienne cure de Progens depuis la chaudière à mazout située dans le bâtiment de l'administration communale.

POS. 1

Montant projeté des travaux	Fr.	70'000.00
Participation de M. et Mme Meier	Fr.	14'000.00
Subvention pour le chauffage à distance selon le SdE	Fr.	5'000.00
Crédit d'investissement demandé à l'assemblée	Fr.	51'000.00

POS. 2

Montant des offres des entreprises (prix 2023)	Fr.	85'500.00
Montant projeté des travaux	Fr.	70'000.00
Différence	Fr.	15'500.00

POS. 3

Chaudière provisoire, chauffage maison Meier ; complément	Fr.	1'240.00
Centrale de lecture à distance ; complément	Fr.	2'940.00
GC; forage, chambre de dérivation, tube de réserve; complément	Fr.	4'190.00
Conduite à distance, hausse des prix de matières	Fr.	non chiffré
Installation chauffage, hausse des prix sous-station	Fr.	non chiffré
Montant total	Fr.	8'370.00

Le Conseil communal prie les citoyens et citoyennes de bien vouloir accepter ce crédit additionnel d'un montant arrondi à 16'000 francs.



2.2.2 Demande d'un crédit additionnel pour la réfection de la route de la Colline à La Verrerie

M. Pascal Grandjean explique les raisons de cette demande :

Introduction

L'assemblée communale du 10 décembre 2019 a approuvé un crédit de 234'000 francs pour la réfection du bas de la route de la Colline et la construction d'un trottoir. Lors de la mise à l'enquête des travaux, il est apparu que le collecteur des eaux claires qui se trouve dans cette route devait être refait à neuf. L'assemblée communale du 25 mai 2021 a accepté à cet effet un crédit 61'000 francs.

Surcoûts

Le projet boucle avec un dépassement du budget d'investissement de 59'424 francs 80. Ce dépassement se justifie de la manière suivante :

- Les fortes précipitations durant le début du chantier ont nécessité la mise en place de pompes pour procéder à l'évacuation de l'eau dans les fouilles. Ce montant se chiffre à 3'300 francs.
- Le sol de fondation étant de très mauvaise qualité, les matériaux excavés lors de la réfection des canalisations ont dû être évacués et remplacés par de la grave, 16'000 francs.
- Le revêtement bitumeux existant était composé de plusieurs couches d'une épaisseur allant jusqu'à 20 cm. La réalisation de la couche de planie a donc nécessité un apport important de grave pour obtenir une bonne planéité et garantir de ce fait la solidité de la route, 4100 francs.
- Un mur de soutènement a été réalisé chez M. Deschenaux au Chalin no 1, le trottoir étant très très proche du talus à M. Deschenaux, 14'000 francs.
- L'accès au Chalin n° 1 a été repris pour garantir l'accès au bâtiment.
- La mise au gabarit du trottoir a nécessité une deuxième mise à l'enquête selon les exigences des services de l'Etat. Les travaux ont, de ce fait, été réalisés en deux phases car nous avons dû attendre le permis de construire pour la mise au gabarit du trottoir. L'entreprise Antiglio a donc dû facturer deux fois l'installation de chantier, 8000 francs.
- Le bureau Géosud a dû réaliser une deuxième mise à l'enquête selon les exigences du service des ponts et chaussées, 6500 francs.

Montant du crédit additionnel

Le Conseil sollicite par conséquent un crédit additionnel de 60'000 francs.

2.2.3 Demande d'un crédit d'investissement pour l'étude de la valorisation des bâtiments communaux

M. Jean-Bernard Jaquet explique la 1^{ère} étape du processus et relève que le conseil communal a préparé un document pour la demande de soumission remis à deux architectes et deux ingénieurs techniciens.

Ce qui a déclenché ce projet est la pression de l'économie d'énergie qu'on subit actuellement.

Projet

Aux vues de la pression sur les économies d'énergie, de la vétusté des productions de chaleur dans les bâtiments communaux et du devoir d'exemplarité des communes, le conseil communal a décidé de valoriser son parc immobilier. A cet effet, des offres ont été demandées à deux bureaux d'architectes et deux bureaux de thermicien.

La première étape est d'établir un diagnostic de chaque bâtiment, de leur consommation d'énergie, et de déterminer l'état de chaque bâtiment, ainsi que de leur degré de vétusté, définir les priorités d'intervention.

Ces éléments récoltés permettront d'établir un rapport final de planification des Travaux.

Travail sur 5 bâtiments :

- Bâtiment du café Croix Fédérale
- PPE Le Crêt
- Bâtiment de Grattavache
- Bâtiment de l'administration communale à Progens
- Ancienne cure Progens



Mandat Architecte

Position 1 : récolte des données avec visions locales, dossiers photos et le développement d'une fiche technique par bâtiment.

Le devis est estimé à 5'100 francs.

Position 2 : analyse de faisabilité en collaboration avec le thermicien :

- modification des productions de chaleur
- production d'énergie renouvelable
- reprise de l'enveloppe des bâtiments
- rénovation et transformations intérieures
- proposition de variantes d'amélioration / transformation des bâtiments

Le devis est estimé à 29'900 francs

Mandat Thermicien : pour donner l'état des bâtiments au niveau énergétique.

position 1 : CECB-PLUS

- visions locales
- relever les bâtiments
- établissement du dossier et rapport

Le devis est estimé à 17'760 francs

position 2 : optimisation et visions à terme

- comparaison technico-économique des productions de chaleur
- étude pour les installations solaires
- scénarios pour l'assainissement de l'enveloppe thermique
- choix et optimisation des variantes d'assainissement
- séance avec le MO et Architecte

Le devis est estimé à 14'240 francs.

Conséquences financières

Sur la base des premières offres obtenues, les montants suivants sont budgétés :

- Pour le mandat d'architecte : 30'000 francs
- Pour le mandat de thermicien : 32'000 francs

Un montant de 4'000 francs est ajouté pour les divers et imprévus. L'investissement total s'élève par conséquent à 66'000 francs.

Dans le cadre du mandat du thermicien, une subvention cantonale d'environ 6'000 francs est attendue pour la réalisation des certificats CECB.

La mise en œuvre des recommandations fera l'objet de projet d'investissements séparés pour chaque bâtiment.

Le Conseil communal demande un crédit d'investissement de 60'000 francs.

2.2.1 Demande d'un crédit d'engagement pour l'achat d'un silo à sel

M. Pascal Grandjean informe qu'il s'agit d'un projet intercommunal avec notre commune et celle de Semsales.



Description

Avec une consommation annuelle d'environ 80 tonnes de sel à dégelier pour les deux communes, dont environ 35 à 40 tonnes pour notre commune, le conseil communal estime que l'investissement pour cet objet serait particulièrement judicieux, en particulier pour les raisons suivantes :

- Le prix de la tonne pour du sel livré en vrac diminuerait de fr. 80.-/tonne par rapport à du sel conditionné en sacs, comme c'est le cas aujourd'hui pour notre commune.
- La manutention et le stockage du sel seraient simplifiés, d'où un gain de temps et de place non négligeable, on n'a pas beaucoup de place dans nos locaux.
- Meilleure ergonomie de travail pour nos employés communaux. Le remplissage du semoir c'est 18 sacs de sel, à faire au moins une fois par jour, avec des conséquences pour la santé du dos.

L'emplacement de ce silo se situerait à Semsales, chez M. Patrice Papaux, non loin de la gare de La Verrerie et serait réglé par le biais d'une location annuelle.

Coût

L'investissement total se monterait à 52'000 francs y compris les frais de procédure de mise à l'enquête, ainsi que la préparation du terrain pour la pose du silo. La moitié de ce montant, soit 26'000 francs serait à la charge de notre commune.

Financement

Le projet sera financé par le budget du compte de résultats de l'exercice 2023. Etant inférieure à la limite d'activation, cette dépense ne sera pas activée au bilan, mais passera entièrement comme charge, au débit du compte 6150.3119.00 « Achat d'installations ».

Remarques et questions des citoyens

M. Charly Monney demande si la commune de Semsales a voté ce point lors de son assemblée communale. M. Thierry Vial explique que Semsales a une autre limite de crédit d'engagement de 50'000 francs et que notre commune a une limite d'engagement de 20'000 francs. Les citoyens et citoyennes de Semsales aurait pu refuser cet achat par le biais du budget de fonctionnement.

M. Dominique Duay demande, concernant le projet d'étude sur les bâtiments communaux, si la subvention cantonale concernant l'énergie est plus élevée pour les communes que pour les privés. M. Jean-Bernard Jaquet note que lorsque l'on sera dans les travaux, il y aura des subsides, mais ce sont les mêmes que pour les particuliers. La commune n'a pas davantage de subside.

Il n'y a plus d'intervention de l'assemblée à ce sujet. Monsieur le Président passe la parole à Marc Pauchard, Président de la commission financière.

2.3 Rapport de la commission financière

Monsieur Marc Pauchard salue l'assemblée puis donne connaissance du rapport de la Commission financière qui s'est réunie au complet le 28 novembre 2022 avec la présence de M. Thierry Vial qui a présenté de manière détaillée le budget du compte de résultats pour 2023 et les différents investissements prévus pour l'an prochain ; Sophie Currat, notre nouvelle caissière communale, était également présente durant toute la présentation.

En début de séance, M. Pascal Grandjean et M. Jean-Bernard Jaquet ont présenté le projet d'achat d'un silo à sel, ainsi que l'étude pour la valorisation des bâtiments communaux.

2.1 Budget du compte de résultats

Après la présentation des différents projets pour lesquels un crédit est sollicité, les membres de la commission ont parcouru tout le budget du compte de résultats, basé pour sa 2^{ème} année sur les normes MCH2. Elle a passé en revue chaque point et M. Thierry Vial a apporté spontanément des explications sur les chiffres inscrits au budget et les répartitions des charges dans les différents dicastères. Notre responsable des finances communales a présenté de manière très détaillée les sommes inscrites au budget. Les questions de la commission ont trouvé à chaque fois des réponses claires et explicites.

La commission financière émet un préavis favorable pour le budget du compte de résultats prévu pour 2023, qui se solde par un excédent de charges de 153'936 francs, pour un total de charges de 6'143'441 francs.



2.2 Budget du compte des investissements

La Commission Financière a été convoquée le 10 octobre et a pris connaissance à cette date des demandes de crédit additionnel pour l'installation du chauffage au centre de Progens et pour la réfection de la route de la Colline à la Verrerie.

Etaient présents à cette séance, notre syndic Marc Fahrni, nos élus communaux M. Jean-Bernard Jaquet et M. Pascal Grandjean, ainsi que Monsieur Vincent Jaquet, ingénieur chauffagiste.

2.2.1 Crédit additionnel pour l'installation du chauffage au centre de Progens

L'ingénieur chauffagiste, Vincent Jaquet, a exposé les raisons de la différence de coûts concernant le chauffage à Progens. Elle est due principalement à la hausse des prix des matériaux utilisés ainsi qu'à l'utilisation de produits supplémentaires. En cette période économique des plus tendues sur l'approvisionnement des équipements utilisés, la commission financière a accepté ce crédit additionnel de 16'000 francs pour terminer rapidement ce chantier.

2.2.2 Crédit additionnel pour la réfection de la route de la Colline à La Verrerie

Les travaux sont maintenant terminés et le projet se boucle avec un dépassement de budget de 59'424 francs 80. M. Pascal Grandjean a expliqué les différents points qui ont amené à ce dépassement, à savoir la mise en place de pompes pour évacuer de l'eau à la suite de fortes précipitations, la mauvaise fondation de la route, le revêtement bitumeux existant de plusieurs épaisseurs, le mur de soutènement réalisé au Chalin 1, la deuxième mise à l'enquête nécessaire pour le trottoir, les frais de bureau d'ingénieur supplémentaire. Le conseil communal sollicite un crédit additionnel arrondi à 60'000 francs.

La commission financière donne un préavis favorable à cet investissement supplémentaire. La fin des travaux étant effective, les membres de la commission n'avaient pas non plus une grande marge de manœuvre. Cependant, ils relèvent le souci de nos conseillers communaux quant à ces dépassements de budgets qui n'ont pas attendu la réunion ordinaire du 28 novembre pour en faire part à la commission financière ; elle a apprécié cette démarche. Il est évident que le conseil communal n'a pas non plus le pouvoir d'agir directement sur ces différentes hausses de prix.

2.2.3 Crédit d'investissement pour l'étude de la valorisation des bâtiments communaux

Ce projet est évidemment lié à la réalité économique actuelle et il paraît judicieux de travailler à la valorisation du parc immobilier de notre commune. Pour se faire, un mandat d'architecte et un mandat de thermicien sont soumis ce soir à votre accord, ceci pour un montant de 66'000 francs. La commission financière émet un préavis favorable à cette demande de crédit d'investissement.

2.2.4 Crédit d'engagement pour l'achat d'un silo à sel

La commission financière émet un préavis favorable à ce crédit d'engagement qui se monte pour notre commune à 26'000 francs.

En conclusion

La commission financière remercie tous nos élus communaux pour leur travail et leur engagement au bon développement de notre commune. Les charges liées imposées par le canton et prochainement par le district sont de plus en plus importantes et laissent peu de marge de manœuvre au conseil communal.

Le Président de la commission financière note que les préoccupations économiques ont terriblement changé en peu de temps. La commission a soumis au conseil communal son souci quant à la priorité à donner à certains projets, notamment à celui de la valorisation de nos bâtiments communaux. Il y a quelques mois encore, cette étude n'aurait peut-être pas eu lieu d'être, ou pas de manière aussi importante. Mais il faut savoir s'adapter et prendre en compte l'évolution et les changements imposés par les événements politiques et économiques actuels.

La commission financière relève aussi que lors de l'assemblée des budgets de l'année passée, elle avait demandé la planification financière et que celle-ci n'est toujours pas réalisée. Elle en a discuté avec nos élus et espère que dès le printemps 2023, cette base de travail sera présentée.

Monsieur Marc Pauchard adresse au nom de la Commission financière, ses remerciements au conseil communal et à son administration et relève qu'ils ont toute de leur confiance.

Il remercie les citoyens et citoyennes pour leur attention et souhaite à toutes et tous une très belle fin de soirée.



2.4 Approbation

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur chacun des budgets par vote à main levée.

2.1 Budget du compte de résultats

Le budget du compte de résultats est soumis au vote de l'assemblée. Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le budget du compte de résultats avec un déficit de 153'936 francs.

2.2.1 Crédit additionnel pour l'installation du chauffage au centre de Progens

Ce point est soumis au vote de l'assemblée communal. Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le crédit additionnel pour l'installation du chauffage au centre de Progens pour un budget de 16'000 francs.

2.2.2 Crédit additionnel pour la réfection de la route de la Colline à La Verrerie

Ce point est soumis au vote de l'assemblée communal. Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le crédit additionnel pour la réfection de la route de la Colline, pour un montant de 60'000 francs.

2.2.3 Crédit d'investissement pour l'étude de la valorisation des bâtiments communaux

Le crédit d'investissement pour l'étude de la valorisation des bâtiments communaux francs est soumis à l'assemblée. Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité ce crédit d'investissement d'un montant de 60'000 francs.

2.2.4 Crédit d'engagement pour l'achat d'un silo à sel

Ce point est soumis au vote de l'assemblée. Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le budget de 26'000 francs pour l'achat d'un silo à sel.

2.2 Budget des investissements dans sa globalité.

Les citoyens et citoyennes acceptent à l'unanimité le budget général d'investissement qui se solde par un déficit de 1'103'096 francs 25.

Monsieur le Président remercie les citoyens et citoyennes pour la confiance qu'ils témoignent par leurs votes. Il note que ça fait plaisir de travailler avec une assemblée qui nous donne autant de confiance. Il remercie en particulier M. Thierry Vial et Sophie Currat.

3. Révision des statuts de l'Association des communes de la Veveyse (ACV)

Présentation

Marc Fahrni présente la révision des statuts de l'ACV en donnant connaissance des principales modifications des statuts. Il note que c'est la troisième fois qu'on présente ces statuts à l'assemblée. Cette fois, les causes sont :

- La dissolution de la Région Glâne-Veveyse au 31 décembre qui contraint l'ACV à reprendre les buts et missions en matière de développement économique, de soutien au tourisme et de politique des transports publics.
- La nouvelle loi cantonale sur le tourisme impose la création de régions touristiques et la pérennité de celle de la Veveyse est impératif. L'ACV financera dorénavant l'Office du tourisme dès le 1^{er} janvier 2023
- L'engagement d'une administration professionnelle devient indispensable pour gérer le quotidien et préparer le futur.
- La Conférence des syndicats, composée de 9 personnes, doit impérativement renforcer sa capacité de travail en créant des commissions chargées de traiter les priorités statutaires d'ici ce printemps 2023.



- › Parce que certains sujets sociétaux doivent être coordonnés à l'échelle de notre district : politique de l'enfance, de la jeunesse et des aînés, culture, sports, projets immobiliers, etc.

Marc Fahrni présente les modifications des statuts projetées à l'écran et les commente ainsi :

Article 3

Buts :

e) proposer les adaptations et les modifications des critères et autres facteurs nécessaires à l'établissement de la clef de répartition financière du district :

Il faut avoir la possibilité de modifier la clef de répartition veveysane.

l) d'assumer la fonction de communauté régionale de transport , au sens de l'article 149 de la loi du 5 novembre 2021 sur la mobilité (LMob, RSF 780.1), en vue de résoudre, dans un périmètre déterminé, des problèmes liés aux transports

n) d'assumer à la demande des Communes membres et à leur décharge tout ou partie des obligations qui leur incombent en vertu de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour (LStE, RSF 835.1), soit en passant un contrat avec des services tiers, soit en mettant sur pied et en exploitant ses propres structures d'accueil extrafamilial de jour

o) d'assumer à la demande des Communes membres et à leur décharge tout ou partie des obligations qui leur incombent en vertu de la loi du 12 mai 2016 sur les seniors (LSEn, RSF 10.3), en définissant et en mettant en œuvre un concept « Senior+ », selon les besoins de la population et en complément des mesures de l'Etat

p) d'assumer la fonction de région touristique , au sens de l'article 2 alinéa 1 de la loi du 8 octobre 2021 sur le tourisme (LT, RSF 951.1) et d'assumer à la demande des Communes membres et à leur décharge les obligations découlant de ladite loi, soit en passant un contrat avec l'organisation

Il faudra mettre en commun au niveau de la Veveyse certains objets : la commission des générations reprendra tous ce qui est de la petite enfance en Veveyse (crèches, maman de jour) pour unifier les tarifs et subventions. Idem pour les seniors et les régions touristique.

Le développement durable a été ajouté.

Article 7

Le préfet est membre de l'assemblée des délégués et la préside, tout comme pour le COV et le RSSV.

Article 9

L'assemblée des délégués peut désigner des commissions et en changer le nombre.

Article 16

La conférence des syndicats élit les membres des commissions et en fixe le nombre

Article 20

Les commissions sont : l'Aménagement – les Transports – Le Tourisme – l'Enfance et la Jeunesse – Senior+ - Culture et Sport – Infrastructures.

Ce sont celles qu'on peut mettre sur pied dans le cadre des statuts, mais pour l'instant on a démarré avec six commissions.

Article 29

La limite d'endettement est de 10 millions pour les investissements. Si on les dépasse deux solutions sont possibles : soit on repasse une modification des statuts à l'assemblée ou on procède à un vote. La deuxième solution semble la meilleure pour la transparence.

Article 37

L'ACV reprend les activités de la Région Glâne Veveyse (RGV), car cette structure a été dissoute récemment. Tous les mandats qui lui étaient confiés viennent à l'ACV.

Question des citoyens et citoyennes

En réponse à une question, M. le Président informe, concernant l'endettement, que si ce point était modifié, il serait voté au niveau du district.



Approbation

La révision des statuts de l'ACV est soumise au vote par vote à main levée de l'assemblée qui l'approuve à l'unanimité.

4. Divers

Monsieur le Président relève que l'énergie est un thème en grande discussion à l'heure actuelle. Il y a des consignes qui arrivent dans les communes. Le canton préviendra les communes par le biais de la nouvelle organisation de la protection civile.

★ ★ ★ ★ ★

La clef de répartition veveysane marche bien. Pour la nouvelle association Secours sud fribourgeois, la répartition financière pour les pompiers passe par une clef qui ne prend en compte que le nombre d'habitants, alors que pour les ambulances c'est la clef de répartition. Il y a donc deux manières de procéder. Les communes de la Veveyse seraient gagnantes si la répartition financière des deux entités passait par la clef de répartition, c'est un travail à faire.

S'agissant de la clef de répartition, on remarque que plus il y a d'objets basés sur ce système, plus la répartition entre les communes selon les objets est juste. Selon qu'une commune profite ou non, il y a des objets dont on est gagnant et d'autres pas.

★ ★ ★ ★ ★

Notre commune n'a jusqu'à cette année, pas acquis de défibrillateur. Il y a trois ou quatre ans, Christophe Monney en a parlé au RSSV. Comme notre commune est à 5 minutes de Vulruz et que la gendarmerie et les ambulances en possèdent, nous avons alors pensé que l'intervention des professionnels était plus efficace qu'un proche aidant qui n'est pas plus près et n'arriverait pas plus vite sur place.

Après ces quelques mots, M. le Président donne la parole aux citoyens et citoyennes présents ce soir.

★ ★ ★ ★ ★

M. Marc Pauchard note un sujet sensible à Progens, à savoir la route. La route de la Colline à Progens est dans un état terrible d'insalubrité.

L'objet de son intervention est cependant la fermeture de certaines routes, comme la route du Sapaley. En effet, il y a deux ou trois ans, l'assemblée a voté un budget pour goudronner cette route, ce qui a été réalisé. Il félicite le Conseil communal pour ce projet, mais il est surpris d'apprendre que cette route est maintenant fermée. C'est un investissement de 300'000 francs, pour ensuite fermée cette route. Marc Pauchard désire connaître les raisons. Il en va de même pour le chemin du Riez. La route de la Comba sera également fermée, par le canton.

M. le président pense que la route de la Comba sera maintenue au trafic.

M. Marc Pauchard propose d'arrêter de déneiger et d'entretenir ces routes, et de déneiger le chemin du Riez jusqu'à la ferme.

M. le président répond au sujet du chemin du Riez qui est dangereuse en hiver. Les véhicules l'empruntent la nuit alors qu'elle est gelée, de même pour les camions. Ainsi, en collaboration avec la commune de Le Flon, on a décidé de fermer cette route qui était déjà fermée à la circulation du 1^{er} décembre au 30 mars. Il pense que la mesure est bien pour la sécurité.

Quant au chemin du Sappaley, M. le président partage l'avis de M. Marc Pauchard. M. Pascal Grandjean informe qu'elle a coûté 130'000 francs. Il informe que cette route demandait passablement d'entretien avant d'être goudronnée, surtout lors des fortes pluies à cause du gravier. Cette route est dans les



dimensions d'une route AF et il n'y a pas de possibilité de croisement, elle sert uniquement à l'usage agricole. M. le président pense qu'on peut réévaluer cette décision.

M. Marc Pauchard estime qu'il faudra s'interroger lors du goudronnage des prochaines routes AF.

M. le président note que pour l'instant il n'y a pas la signalisation sur la route du Sapaley et que celle-ci est ouverte par le chasse-neige l'hiver. M. Pascal Grandjean informe que le déneigement va continuer sur cette route, car c'est un accès pour le chasse-neige qui devrait sinon, emprunter la route cantonale.

M. Jean-Pierre Pittet demande si nous avons le droit de circuler sur le Chemin du Riez. Il relève qu'il y a beaucoup de véhicules qui continuent à passer par cette route depuis le Flon pour aller en direction de Bulle ou Châtel-St-Denis.

M. Frédéric Deillon souligne que pour la sécurité de nos écoliers c'est bien que cette route soit interdite à la circulation, puisque cette route débouche juste vis-à-vis de notre école et de la place où les bus déposent les enfants.

M. Marc Pauchard note qu'elle est plus dangereuse fermée, car les voitures y montent malgré tout et on s'attend pas à voir déboulé un véhicule.

M. Pascal Grandjean pense que l'élargissement de la route du Petit Crêt va améliorer la situation.

★ ★ ★ ★ ★

M. Charly Monney demande si pilier public est ouvert à tous car M. Daniel Conus a mis une affiche à l'intérieur de celui de Grattavache. M. le président répond que non. Il y a un mot dans les piliers publics qui dit qu'il est interdit de poser des affiches privées. On sera attentif à cette question.

★ ★ ★ ★ ★

Mme Sarah Luisier demande si la commune a prévu un fond pour subventionner les panneaux solaires. M. le président répond que la commune ne donne pas de subside, mais qu'on peut en discuter dans le cadre du conseil et donner une réponse. Il ajoute néanmoins, que la commune ne pourra pas financièrement participer à tout.

★ ★ ★ ★ ★

M. le président précise que la planification financière n'a pas été établie car on ne peut pas le faire pour l'instant. Il faut d'abord qu'elle soit définie au niveau du district. Une fois qu'on aura cet outil on pourra s'en occuper dans chaque commune.

★ ★ ★ ★ ★

M. Charly Monney demande des nouvelles au sujet du ruisseau de la Sionge, la route est fréquemment inondée entre les deux ponts, il note que ça devient problématique.

M. le président répond à sa question en expliquant qu'il y a trois communes concernées par la revitalisation de la Sionge qui devrait résoudre ce problème. Ce sont Vaulruz, Sâles, La Verrerie. Il explique que lorsque le comité pense avoir la solution, celle-ci est à chaque reprise ou refusée soit par une commune ou par les propriétaires fonciers concernés par les échanges de terrains. Il y a eu une offre supplémentaire pour retracer la revitalisation. Il faut entre 5 et 10 ans pour qu'un tel projet aboutisse. On avait une solution d'échange de terrains avec les agriculteurs. L'emprise totale est importante, la revitalisation du ruisseau mesurant 15 mètres de long. On se trouve en zone agricole et sommes donc tenu par le droit foncier qui dit que le prix du terrain est au maximum de 2 francs 70 le mètre. C'est ce prix faible qui pose des problèmes. Une commune aimerait un échange de 1 mètre pour 1 mètre, mais certains agriculteurs aimeraient obtenir 2 mètres pour 1 mètre, à cause du bassin de rétention pas exploitable.

M. le président relève que la revitalisation est bien pour notre commune, puisque nous avons un collecteur sur notre territoire qui sera ensuite pris en charge par le syndicat de la Sionge, pour l'instant il est communal.



★ ★ ★ ★ ★

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président remercie ses collègues du Conseil communal pour leur travail durant l'année écoulée, il a un énorme plaisir d'avoir une équipe homogène et travailleuse, de même pour les commissions avec lesquelles le conseil communal a une bonne communication. Il dit un grand merci à tous les citoyens et citoyennes pour leur confiance envers le conseil communal.

Il souhaite à toutes et tous une belle fête de Noël et une bonne fin d'année. L'assemblée se termine par des applaudissements.

La séance est levée à 22h13.

Approuvé le :

La Secrétaire :



Le Syndic :